Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cour (la) - Tome I

Cour (la), logis et f., c^{ne} de *Vautorte,* à 2 kil. S.-E. du bourg, à la lisière O. de la forêt de Mayenne. — *Habergement, domaine, terre et appartenances de Vautorte,* 1408 (Tit. de Daviet). — *La Court de Vautorte, les bois et chapelle et les fossés d'icelle,* 1453 (Tit. de la Cour). — *Manerium, vulgo dictum la Cheze, cum circuitu et porprisio,* 1510 (Arch. nat., X/1a. 48, f. 234). — *La terre, domaine, fief et seigneurie de Vaultorte, maison, chapelle,* 1558 (Tit. de la Cour). — *Le chasteau et court de Vautorte, les logis et pavillons, avec la chapelle,* 1619 (Ibid.). — *La cour de Vautorte, comté,* manoir et chapelle fondée (Jaillot). — *La Cour de Vautorte, chât. et vill., allée vers le bourg (Cassini). — La Cour et le Pont de la Cour* (Ét.-M.). — Le logis, transformé à diverses époques et modernisé, n'est plus qu'une maison bourgeoise. — Le fief n'avait que justice foncière, mais jouissait de la seigneurie de paroisse. Elle fut érigée en comté au profit de François Cazet, en 1653. — Le domaine relevait moitié de la châtellenie d'Ernée, moitié de Daviet. — La chapelle est mentionnée dès le XV^{e} s. Jaillot l'indique comme fondée parce que le bénéfice de la Froissière (Bonchamp) y avait été transféré en 1651. — Le 26 mai 1790, une bande de deux cents émeutiers de Placé, conduite par les bûcherons de la forêt, pilla les greniers du château, emportant cent demeaux de blé et trois cents de sarrasin. Les paroissiens de Vautorte vinrent prêter mainforte au régisseur ; il y eut bataille en règle.

Seigneurs. Pour ceux du nom de Poisson ou de Vautorte, v. l'art. *Vautorte.* — Robert de la Ferrière, chevalier, mari d'Isabelle de Gayer, 1377, rend aveu à Mayenne, 1387, à Daviet, 1398 ; voit ses terres confisquées par le roi d'Angleterre au profit de Thomas Penale, 1418. — Marguerite de la Ferrière rend aveu à Mayenne, 1453, teste à Laval et est inhumée aux Cordeliers en 1462. Simon Auvé, son second mari, donne procuration en 1463 pour rendre aveu. — Robert de la Ferrière, d'une branche collatérale, donna Vautorte à Jean de la Ferrière, époux de Marie d'Aron. Christophe de la Ferrière ratifia cet acte avant 1478. Jean de la Ferrière agit comme seigneur de Vautorte en 1483. Mais Bertrand de la Ferrière, fils de Christophe et de Jeanne d'Harenville ou Harenvillier, s'appuyant sur des lettres royaux de 1478, requit et obtint arrêt du 9 septembre 1510, qui attribua seulement à Guy de la Ferrière, fils de Jean, la tierce partie de la terre, les deux tiers restant à lui, Bertrand, avec le principal manoir qui ne peut être que la Cour de Vautorte et que l'acte du parlement appelle cependant *la Chèze.* Il y eut d'autres difficultés au sujet de la succession de Bertrand de la F., qui, veuf de Françoise d'Aligny, avait épousé Anne Chollet et donné à celle-ci en remploi de deniers dotaux la terre de Vautorte. Gabriel, issu du second mariage, eut donc la Cour de Vautorte ; il était sous la tutelle de René de la Ferrière, prêtre, en 1524, et sa mère se remaria à Geoffroy Patry. Mais, en 1542, ses enfants avaient eux-mêmes pour tuteur Jacques de la Ferrière, seigneur de Bullon au pays chartrain, leur oncle, fils aîné de Françoise d'Aligny, lequel était resté propriétaire du domaine de Vautorte avant 1558. Il était chevalier de l'ordre du roi, mari de Renée d'Aulnay, nièce du cardinal du Bellay. Ses enfants : René, seigneur de Saint-Maurice, bailli et capitaine de Chartres ; Anne et Françoise, femme de Gabriel de Saint-Bômer (?), vendirent la Cour de Vautorte, le 29 juin 1575, à Jean Cazet, mari de Mathurine Frican, pour 11 800 ℔ et 150 écus « pour les espingles et vin des officiers et serviteurs des vendeurs. » — Guillaume Cazet eut Vautorte par partage avec ses deux frères en 1581, mais céda plus tard cette terre à Louis, son frère, mari de Renée Fréard, mort en 1651. François Cazet, ministre plénipotentiaire, issu de ce mariage, laissa Vautorte à Marie, sa fille aînée, femme de Nicolas Bruslard, premier président au parlement de Bourgogne, qui rendit aveu à Mayenne en 1659. Charlotte-Jacqueline Bruslard, femme d'Henri de Loménie, comte de Brienne, vendit en 1699 pour 37 000 ℔ « la maison, terre, fief et seigneurie de Vautorte, le moulin de

la Guyottière, les domaine, métairie et closerie » à Marguerite Cazet, veuve de François de la Roussardière, remariée à Jean-Élisabeth de Reclesne, seigneur de Martillat. La terre possédée ensuite par Louis-François de la Roussardière, mort à Auvers-le-Hamon en 1703, âgé de 32 ans puis par Gilles-René, son frère, qualifié comte de Vautorte en 1707, mari de Marie-Thérèse de la Ragottière, passa à Louis-Alexandre de Bailly, du chef de Marie-Élisabeth-Marguerite de la Roussardière, sa femme, veuve en 1752. M. le marquis de Thurin, époux d'une D^{lle} de Bailly, vendit après 1840 à M. Baptiste Couanier.

Ch. Pointeau, *Notice sur les seigneurs de Vautorte,* dans le *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. V et VI. — Tit. de Daviet. — Tit. de la Cour de Vautorte. — Arch. de M.-et-L., E. 3 870. — Arch. nat., G/7. 527 ; X/1a. 148, f. 234. — Cab. Louis Garnier.